

Violences sexuelles sur des élèves : un prof suspecté

Un professeur de sport d'un collège privé de Caen a été mis en examen mercredi pour agressions sexuelles sur mineurs, des élèves auxquels il a enseigné.

« **Aujourd'hui, je me sens coupable. Coupable de ne pas avoir parlé avant. Car je suis certaine que des faits auraient pu être évités.** » On le sait au travers de nombreux exemples engendrés par le mouvement #MeToo. Prendre la parole sur la place publique en de telles circonstances n'est pas chose aisée.

Cette jeune femme de 19 ans et ses parents ont choisi de sortir du silence. Pour plusieurs raisons.

Huit ans de souffrance

D'abord pour dénoncer les violences sexuelles dont elle se dit victime et au sujet desquelles elle a déposé plainte au commissariat de police de Caen (Calvados) le 1^{er} avril 2025. Elles auraient été commises alors qu'elle était scolarisée en 6^e et en 5^e dans un établissement scolaire privé de Caen. « **J'avais 11 ans et 12 ans. À cet âge-là, on est encore petit. On n'ose pas parler...** »

Il aura fallu huit ans à la victime accusatrice pour briser l'omerta. Huit ans qu'elle vit avec un traumatisme psychologique « **et un traitement médicamenteux lourd** », précise sa maman. Huit ans qu'elle souffre de crises d'angoisse. Huit ans que sa scolarité est perturbée. « **Aujourd'hui, je suis incapable de pratiquer un sport**, reprend la jeune majeure. **J'en suis même dispensée dans mon lycée. Le simple fait de regarder le gymnase par une fenêtre d'une salle de classe me terrorise.** »

100 personnes auditionnées

Et pour cause. Selon nos informations, son agresseur présumé n'est autre que son ancien professeur d'éducation physique et sportive du collège précédemment cité. Ces derniers mois, les langues semblent s'être déliées au sujet des potentiels agissements de l'enseignant du-

rant ses cours.

Une vaste enquête de police a été ouverte. Selon nos informations, près d'une centaine de personnes (élèves, collègues, familles...) ont d'ores et déjà été entendues dans ce dossier. Une information judiciaire a même été ouverte.

Mercredi 30 avril, cet homme âgé de 40 ans a été mis en examen par le juge d'instruction pour agressions sexuelles sur cinq élèves ayant été scolarisés dans le collège. Toujours selon nos informations, il s'agirait de quatre filles et d'un garçon. D'autres plaignants pourraient être ajoutés à la liste des victimes. Sollicité, le rectorat confirme, au sujet de cette affaire, « **un signalement auprès du procureur de la République de Caen et la suspension de l'enseignant** ».

Cette mise à pied date « **de janvier 2025** », précise Romain Lhémy, directeur interdiocésain pour l'enseignement catholique du [Calvados](#) et de l'[Orne](#).

« **Notre priorité absolue est de protéger les jeunes et tous les acteurs de l'établissement,** poursuit-il. **À leur demande, nous avons mis en place un groupe de parole pour les enseignants entendus par la police dans cette procédure. Nous avons à ce titre demandé à la psychologue de la direction diocésaine de venir en appui de la psychologue du collège concerné.** »

Dans l'attente d'un éventuel procès au terme des investigations, le quadragénaire, qui reste à ce stade présumé innocent, a été placé sous contrôle judiciaire. Il a notamment l'interdiction d'enseigner à des mineurs et d'entrer en contact avec les victimes accusatrices.

La présence du mis en cause à [Caen](#) ne passe pas

Des mesures insuffisantes pour la jeune femme de 19 ans et ses parents. Et c'est aussi la raison pour laquelle ils s'expriment aujourd'hui. Le juge d'instruction n'a pas prononcé à l'encontre du quadragénaire l'interdiction de paraître à [Caen](#) dans le cadre de son contrôle judiciaire, allant ainsi à l'encontre des réquisitions du parquet.

« **Je suis en colère, s'agace la maman. Il (le mis en cause) réside à une centaine de mètres de certaines des victimes dont mon domicile. Ma fille devait être chez moi cette semaine. Mais elle a trop peur de le croiser. Elle a donc trouvé refuge chez son père. C'est quand même incroyable que ce soit à nous de nous protéger.** »

Sollicité par *Ouest-France*, Joël Garrigue, procureur de la République de Caen, expliquait mercredi qu'il allait prendre attache avec le juge d'instruction pour connaître sa position sur le sujet. « **Le magistrat peut tout à fait modifier le contrôle judiciaire et rajouter cette obligation**

de ne pas paraître à Caen », indique Joël Garrigue.

Si ce n'est pas le cas, le procureur a la possibilité de former appel dans un délai de 10 jours.
Soit jusqu'au lundi 12 mai.

Benoît LASCoux.